

mais pourra être transféré par décision ultérieure.

Le capital fixé à trois mille francs en
soixante actions de cinquante francs est
entièrement souscrit.

La société est anonyme à capital et personnel
variables.

Fait en autant d'exemplaires que de signat
res plus les exemplaires pour
l'enregistrement et la publicité

Bordeaux le 27 octobre 1927

Boyan

D. Boyan

Borseaux